



Conseil Communautaire du 15 avril 2026

LUPIAC

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Daniel DARROUX, Mauricette CAZES, Philippe DUCES, Thibaut ELORZA, Philippe GAVARRET, André DE DIEGO, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Raymond MORERA, Didier LEVEQUE, William VILLENEUVE, Mikaël BORDERES, Frédéric BERTOLA, Hélène LEON, Benoit DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Gilles ZAUGG, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Philippe PEFFAU, Daniel PERES, Serge BACHELLERIE, Véronique BRANA, Robert CAMAZZOLA, Sophie CAUQUIL, Anthony CHAULET, Vanessa COUDERC, Christiane ESPIE, Gisèle FAUCHE, Fabien GHION, Chantal GOULU-MARTINAT, Gilles GUICHARD, Isabelle MARIE, Lisa GHIO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT, Hubert RAFFIN (Suppléant : T. ELORZA), Sandrine BROSSARD (P. : R. MORERA), Philippe CANTAN, Andrew CAVALIERE (P. : V. BRANA), Ophélie CAZES, Laurent GEYRES, Victor JAFFRES (P. : R. CAMAZZOLA), Maëlle PUJO (P. : F. GHION), Francis FAURE (P. : I. MARIE), Benoît RIVIERE (P. : L. GHIO)

Mme la Présidente remercie l'assistance pour sa présence. Elle énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des délégués communautaire absents. Elle constate que le quorum est atteint et le conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Mme la Présidente souhaite que les réunions du conseil communautaire continuent d'être décentralisées dans les communes du territoire.

Mme la Présidente donne la parole à Mme V. Thieux Louit pour une présentation succincte de la commune d'accueil Lupiac. Elle souligne que la salle occupée ce soir est une salle de l'ancien château de Lamotte d'Izault qui abrite également la mairie. Elle précise que Lupiac dispose d'une école avec une cantine conforme aux dispositions de la loi Egalim. Lupiac compte 19 kms de voirie que la commune entretient. Le site du Lac de Lacoste avec sa plage aménagée constitue une destination prisée des estivants. La commune propose deux appartements pour loger les saisonniers. La commune assume en direct la gestion du Musée D'Artagnan. Mme le Maire rappelle combien le tourisme est un élément essentiel de l'animation et de la vie du village de Lupiac qui est au cœur du Grand Site Occitanie et appartient au réseau des Petites Cités de caractère. Elle souhaite à l'assemblée une réunion de travail constructive.

A l'issue de cette présentation, Mme la Présidente propose de désigner Mme Thieux Louit secrétaire de séance.

Elle propose ensuite de donner la parole à Audrey Biz et Nathalie Casarin, les deux derniers agents recrutés de la communauté de communes dont les missions spécifiques les conduiront à rencontrer et échanger avec les élus du territoire.

Audrey Biz a pris son poste le 9 mars dernier pour assurer la mission de développement économique et commercial sur le territoire. Son parcours professionnel, après 15 ans passés à son compte, l'a conduite à la Chambre de commerce et d'industrie où pendant 4 ans, elle avait en charge l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'installation, de promotion et de recherche d'aides dans l'exercice de leur activité. Elle est originaire de Lannepax et connaît donc le territoire, elle a déjà pris ses marques auprès de l'Association des commerçants. Elle assure « vouloir faire du sur-mesure pour gagner du temps et donc de l'argent ».

Nathalie Casarin se présente ensuite. Elle est arrivée sur le poste de Volontaire Territorial en Administration (VTA) en janvier et précise que la mission qui lui a été confiée est celle de l'animation du territoire. Elle saura se mettre à la disposition à la fois des responsables culturels et associatifs comme à celle des élus qui sont conviés à lui faire part de leurs attentes. Elle a d'ores et déjà travaillé sur le « Printemps des Arts », les manifestations estivales et s'investira prochainement dans le schéma signalétique du patrimoine. Elle vient également en mission d'appui sur les opérations de communication ou la réalisation de support plus institutionnels.

1. Approbation des PV des séances du Conseil communautaire des 25/02/2026 et du 01/04/2026 à Vic-Fezensac

Mme la Présidente propose à l'assemblée d'approuver la rédaction de deux procès-verbaux des séances du conseil communautaire qui se sont tenues le 25/02/2026 et le 01/04/2026 (Séance d'installation du conseil communautaire) à VIC-FEZENSAC. Les deux PV sont approuvés à l'unanimité sans remarque particulière.

2. FINANCES : Approbation du Règlement Financier et Budgétaire

20 h 50 : arrivée de M. William Villeneuve, maire de Peyrusse-Grande.

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac (CCAF) est régie par la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2024. De ce fait, la collectivité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Le projet de RBF communiqué aux membres du conseil communautaire qui fixe les règles de gestion applicable à la Communauté de communes pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Les lignes directrices de ce RBF concernent :

- . la gestion pluriannuelle des crédits
- . la fongibilité des crédits
- . la gestion des crédits pour dépenses imprévues

La délibération correspondante à l'adoption du RBF est approuvée à l'unanimité.

3. FINANCES : Affectation des résultats d'exploitation 2025 (Budget général et budget annexe du TAD)

Mme la Présidente donne la parole à Mme Coelho, Vice-présidente en charge des Finances, pour une présentation du rapport. Elle invite le conseil communautaire, après avoir adopté

les comptes financiers uniques (CFU) lors de la séance du 25 février 2026, à valider les affectations comme suit, des deux budgets :

- Budget Général de la communauté de communes
- Transport à la Demande

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité.

4. FINANCES : Vote des taux de fiscalité 2026

En application des dispositions de l'article 1639 du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612-2 du CGCT, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit chaque année. Mme la Présidente fait part de son choix de privilégier la stabilité en matière de fiscalité.

Conformément aux échanges lors du DOB et au regard des éléments communiqués par la DGFIP, il est proposé d'adopter les taux suivants, qui restent inchangés :

- La taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 3,50 %
- La taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 4,36 %
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 22,88 %
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,69 %

5. FINANCES : Vote des taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Mme la Présidente propose au conseil communautaire d'adopter les taux suivants :

- SMCD MIRANDE : 18,50 %
- SICTOM OUEST NOGARO : 17,22 %
- SICTOM CENTRE PAVIE : 15,30 %
- SICTOM CONDOM : 14,64 %

Les taux proposés correspondent aux appels à cotisations des différents SICTOM. Chacun développe sa stratégie, certains taux peuvent varier tous les ans.

La délibération fixant les taux de TEOM est validée à l'unanimité.

6. FINANCES : Vote des budgets primitifs 2026 (Budget général et Budgets annexes du TAD et de la ZAC du Carget)

Mme Coelho fait une présentation des trois budgets de la communauté de communes par chapitre.

Mme la Présidente complète son exposé par des précisions sur le budget de la ZAC de Carget qui présente un important déficit. Elle fait part à la nouvelle assemblée du choix antérieur d'anticiper la clôture financière de cette zone dans des conditions supportables par la collectivité en versant sur le budget général 80 000 €/an pour éponger le déficit en question de 1,6 M d'€.

Mme la Présidente propose ensuite au conseil communautaire d'approuver un par un les budgets primitifs suivants pour l'exercice 2026 :

- Budget général de la Communauté de Communes
- Budget annexe de la ZAC de Carget
- Budget annexe du Transport à la Demande

Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire.

Il est également rappelé que dans le cadre de notre règlement budgétaire et financier, le conseil communautaire est appelé à déléguer à Mme la Présidente la possibilité procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (fongibilité des crédits – M 57), sans pouvoir excéder 7,5 % et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La délibération est validée à l'unanimité.

7. FINANCES : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2026

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider les demandes de subventions 2026 pour les associations, consignées ci-dessous :

- AVMP : 2 000 €
- CINÉ QUA NON : 7 000 €

Mme la Présidente indique que le cinéma doit faire face à une baisse de fréquentation qui fragilise l'association. La commune de Vic-Fezensac participe à hauteur de 16 000 €, Ciné 32 à hauteur de 10 000 €.

- ÉCOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN : 9 000 €

Mme la Présidente souligne en plus la mise à disposition gratuite des locaux au sein du Complexe des Cordeliers.

- ÉPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL : 5 000 €
- PENTECOTAVIC : 13 000 €
- TEMPO LATINO : 6 500 €
- CHAMBRE DES MÉTIERS : 3 829 €

Ce calcul est réajusté chaque année par convention.

- D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN : 3 200 €
- ROUTE EUROPÉENNE DE D'ARTAGNAN : 1 000 €

Le point de départ de la Route Européenne est Lupiac.

- ADRASEC 32 : 476 €

Il s'agit de la radiofréquence pour notre territoire utilisé notamment lors des événements.

- PIMAO : 400 €

Il s'agit de l'association organisatrice depuis plusieurs années de l'Ecofête à laquelle participe le centre de loisirs. L'édition 2026 aura lieu à Belmont au Château Neuf des Peuples.

- AVOZ'ART : 1 000 €

Le total des subventions allouées pour 2026 proposé s'élève à 52 405,00 € au chapitre 65748.

La délibération correspondant à cette répartition est approuvée à l'unanimité.

8. AFFAIRES GENERALES : Approbation des délégations données par le Conseil communautaire à la Présidente

Sortie de Mme Lisa GHIO

Mme la Présidente propose d'adopter la délibération fixant les délégations du conseil communautaire à la Présidente dans le but de faciliter la gestion de la collectivité par une meilleure réactivité en adéquation avec ses compétences.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

(Annexe aux rapports 9, 10, 11) - LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES, DES INSTANCES INTERCOMMUNALES, LES DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC SONT PRECISEES DANS LE DOCUMENT RECAPITULATIF VALIDE A L'UNANIMITE ET ANNEXE AU PROCES-VERBAL.

9. AFFAIRES GENERALES : Création des commissions thématiques

Retour en salle de Mme Lisa GHIO

Il s'agit d'adopter la délibération créant les 7 commissions thématiques suivantes :

- Commission n°1 : Finances et Affaires Générales / Travaux
- Commission n°2 : Développement économique et numérique / Commerce
- Commission n°3 : Culture, Enfance et Jeunesse
- Commission n°4 : Aménagement du Territoire et Habitat
- Commission n°5 : Tourisme
- Commission n°6 : Santé, Séniors et Affaires Sociales
- Commission n°7 : Transition écologique, Environnement et Agriculture

La proposition des commissions telles qu'indiquées ci-dessus est approuvée à l'unanimité.

10. AFFAIRES GENERALES : Approbation de la composition d'instances intercommunales

Il s'agit de créer et de valider la composition des 4 commissions suivantes et de procéder à la désignation de leurs membres :

- Commission Maison de Santé du Fezensac : Présidente + 4 Délégués
- Commission d'Appel d'Offres : Présidente + 5 Titulaires et 5 Suppléants
- Commission d'attribution des places au sein de la CASITA : Présidente + 5 Délégués
- Commission intercommunale d'accessibilité : Collège des élus est composé du maire de chaque commune

La création des 4 commissions proposées est adoptées à l'unanimité.

11. AFFAIRES GENERALES : Composition d'instances intercommunales (CF tableau annexé)

12. AFFAIRES GENERALES : Désignations des représentants de la Communauté de communes aux syndicats ou autres structures auxquelles elle est adhérente

Il s'agit de procéder à la désignation des représentants de la communauté de communes dans les structures listées ci-dessous :

Structures	Représentation
------------	----------------

PETR	4 Titulaires – 4 Suppléants
Comité de programmation LEADER	2 Titulaires – 2 Suppléants
PNR Astarac	2 Titulaires dont la Présidente et 2 Suppléants
SM3V	1 Titulaire – 1 Suppléant
SCOT de Gascogne	1 Titulaire – 1 Suppléant
Trigone	1 Titulaire – 1 Suppléant
Gers Numérique	1 Titulaire – 1 Suppléant
AGEDI	1 Délégué
CNAS	1 Délégué
Conseil de surveillance de l'Hôpital de Vic-Fezensac	1 Délégué
Conseil d'Administration Vic-Accueil	1 Délégué
Commission technique EPISOL	1 Délégué
Entente Neste et Rivières de Gascogne	1 Délégué
Midouze	1 Délégué
. Syndicat Mixte des bassins versants Midour-Douze . Syndicat Mixte des bassins versants Osse-Gélise-Auzoue . Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents	1 Titulaire – 1 Suppléant par commune adhérente
SMCD Sud Mirande	1 Titulaire – 1 Suppléant par commune adhérente
SICTOM Ouest - Nogaro	1 Titulaire – 1 Suppléant par commune adhérente de moins de 1000 habitant
SICTOM Centre - Pavie	1 Titulaire – 1 Suppléant par commune adhérente
SICTOM Secteur de Condom	12 Titulaires – 12 Suppléants

13. Questions diverses

En fin de séance, M. Philippe Ducès demande la parole pour présenter à la nouvelle assemblée le Repair'Café, Fab-Lab dont il est à l'initiative et qui consiste à faciliter la réparation du petit électroménager, à réaliser des impressions en 3D ... L'association a participé cette année à Natura Vic et est à la recherche de nouvelles vocations.

La séance est levée vers 23 heures.

La Présidente,

Barbara NETO

La secrétaire de séance,

Véronique THIEUX LOUIT